

Marilyn Lemaire

De: Infos Psynam <info@psynam.be>
Envoyé: vendredi 9 décembre 2022 17:05
Objet: PSYNAM/INAMI - (Important) - Consentement du patient étude EPCAP
Pièces jointes: Flyer psychologen versie december 2022_DEF NL-FR.pdf

Importance: Haute

Chers Psychologues et orthopédagogues cliniciens,

Vous avez reçu dans le courant du mois dernier une lettre de l'INAMI vous informant de l'importance de l'étude d'évaluation de la convention de soins psychologiques dans la première ligne (EPCAP) et du taux très bas de participation des patients à cette étude. Nous avons depuis lors constaté une augmentation de cette participation et vous remercions pour les actions menées en ce sens.

Afin de continuer sur cette voie, sur suggestion du Comité d'accompagnement de la convention, l'outil de facturation a été adapté. Dans la fenêtre concernant l'inclusion du patient, une section est maintenant dédiée à la question de la sensibilisation et au consentement du patient à participer à l'étude. L'inclusion de cette section se base sur l'article 11, 17° de la convention que vous avez signé avec votre réseau de santé mentale.

Suite à une erreur technique, il est actuellement exigé pour continuer la facturation de cocher une case stipulant que vous avez informé et sensibilisé votre patient à l'existence de l'étude d'évaluation et sa possible participation.

Cette disposition sera corrigée le 06/12/22 à 23h et prendra la forme d'une section détaillant le statut du consentement du patient avec deux cases à cocher :

- 1) le patient a été informé et sensibilisé sur l'étude.
- 2) Le patient a donné son consentement pour participer à l'étude.

Il n'y aura pas d'obligation à cocher ces cases pour pouvoir continuer la facturation. Cependant, but est toujours de continuer à informer et à sensibiliser les patients, puis de l'indiquer dans l'application de l'IM ASBL. La participation des patients à cette étude est prévue jusqu'au 31/3/2023. Les résultats seront ensuite disponibles à la fin du mois de juin 2023.

Depuis peu, un questionnaire abrégé que les patients peuvent remplir est également disponible. Vous pouvez choisir d'utiliser ce questionnaire dans le cadre du traitement (par exemple, déjà après l'entretien initial). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web d'EPCAP ou le flyer joint en annexe.

Nous vous remercions pour votre attention et votre patience le temps de ces adaptations,

Bien à vous,

Po l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité,

Marilyn LEMAIRE

Agente administrative

Projet PSYNAM

Info@psynam.be

0492/14.94.53

[Un petit pas vers un grand mieux. \(PSYNAM.be\)](http://PSYNAM.be)